



Circulaire 8159

du 25/06/2021

Inscriptions - Formations aux fonctions de promotion et de sélection

WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 25/06/2021
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Information succincte	Cette circulaire a pour objet l'inscription aux formations aux fonctions de directeur et de directeur adjoint.
-----------------------	--

Mots-clés	Formations - Inscriptions - Directeur - Directeur adjoint
-----------	---

Établissements

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire	Centres psycho-médico-social
	Primaire ordinaire	
	Secondaire ordinaire	Centres d'Auto-Formation
	Secondaire en alternance (CEFA)	Centres de Technologie Avancée (CTA)
		Centres de dépaysement et de plein air (CDPA)
		Centres techniques
	Maternel spécialisé	
	Primaire spécialisé	
	Secondaire spécialisé	
	Secondaire artistique à horaire réduit	Homes d'accueil permanent
		Internats primaire ordinaire
		Internats secondaire ordinaire
	Promotion sociale secondaire	Internats prim. ou sec. spécialisé
	Promotion sociale secondaire en alternance	Internats supérieur
	Promotion sociale supérieur	

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives) Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Signataire(s)

WBE - M. Manuel DONY, Directeur général des Personnels de l'Éducation

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
CHOUGRANI Ilham	Direction générale des Personnels de l'Education	02/413.33.72 ilham.chougrani@cfwb.be



FORMATION A LA FONCTION DE DIRECTEUR ET DE DIRECTEUR ADJOINT

DATE DE PUBLICATION :

Rédacteur : Nicolas LIJNEN

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer du lancement des inscriptions au module administratif des formations aux fonctions de directeur et de directeur adjoint.

Formations organisées

Le Pouvoir organisateur Wallonie Bruxelles Enseignement a pris la décision de lancer le module administratif des formations aux fonctions suivantes :

- Directeur dans l'enseignement fondamental
- Directeur dans l'enseignement secondaire
- Directeur dans l'enseignement de promotion sociale
- Directeur adjoint dans l'enseignement obligatoire

Ce module de formation comporte 30h et sera organisé par l'Institut d'Enseignement de Promotion sociale de Fléron sous l'égide des services de WBE. Il débutera dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire 2021-2022.

Conditions de participation

Sont autorisés à s'inscrire à la formation de **directeur et de directeur adjoint**, les candidats qui répondent aux deux conditions suivantes :

- 1° être porteur d'un titre du niveau supérieur du 1er degré au moins ;
- 2° être porteur d'un titre pédagogique constituant un titre de capacité tel que défini à l'article 17 du décret 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française.

Modalités d'inscription

Les membres du personnel qui souhaitent prendre part à ces formations sont invités à remplir le formulaire repris sur le site internet suivant :

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/brevets/>

Après avoir rempli ce formulaire, les candidats recevront un courriel contenant un lien leur permettant de confirmer leur inscription pour le **16 juillet** au plus tard.

Au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2020-2021, les candidats remplissant les conditions de participation seront convoqués par mail aux formations.

J'attire toutefois votre attention sur le fait qu'en application de l'article 23, alinéa 4 du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection, Wallonie Bruxelles Enseignement a pris la décision **de limiter les inscriptions à la formation à la fonction de directeur adjoint aux 120 premiers inscrits**. La date qui sera prise en compte est celle de l'introduction de la demande de participation sur le site internet.

DEMANDES DE DISPENSES

Les candidats qui souhaitent solliciter une dispense pour le suivi et la certification d'un ou plusieurs modules de formation, notamment parce qu'ils ont suivi et réussi d'autres formations similaires, doivent envoyer le formulaire joint en annexe dûment complété et accompagné de tout document probant (attestations de réussite à d'autres formations,...) aux

adresses électroniques suivantes : m.claes@promotion-sociale.be et abelfattah.touzri@cfwb.be.

Tout renseignement complémentaire au sujet de cette circulaire peut être obtenu auprès de Mme Ilham CHOUGRANI (02/413.33.72, ilham.chougrani@cfwb.be).

Je vous saurais gré de bien vouloir porter cette circulaire à la connaissance de l'ensemble des membres du personnel susceptibles d'être intéressés par les formations précitées.

D'avance, je vous remercie pour votre collaboration.

Manuel DONY

Directeur général

Formulaire de demande de dispense(s)

Je soussigné

Nom :

Prénom :

Matricule :

Domicilié.....sollicite la dispense du suivi et de l'épreuve du module administratif / pédagogique / relationnel de la formation à la fonction de directeur / directeur adjoint¹.

Je joins en annexe tout document de nature à fonder ma demande de dispense.

Date :

Signature

¹ Biffer les mentions inutiles.